

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/JAN/014	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2017 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE CLASSE DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CHATEAU
<u>Date du conseil municipal</u> 23/01/2017	
<u>Date de la convocation</u> 16/01/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 16/01/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 janvier 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Claude GODART, représenté par Roger CIPRÈS
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel VEUX
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Serge SAUSSIER, représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 14 octobre 2016 par lequel celui-ci précise les modalités d'attribution de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Considérant que dans ce cadre, l'État alloue des subventions pour les travaux de construction ou de réhabilitation de locaux scolaires ou liés aux temps d'activité périscolaires,

Considérant que les travaux d'aménagement d'une salle de classe dans l'école élémentaire du Château sont éligibles à cette dotation,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.).

ARTICLE 2 :

APPROUVE le programme de travaux d'aménagement d'une salle de classe dans l'école élémentaire du Château.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 24 004,00 € HT (soit 28 804,80 € TTC).

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 12 002,00 € (50%)
- Commune de Nangis : 16 802,80 €

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2017, en section d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 janvier 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170123-2017-JAN-014-DE
Date de télétransmission : 27/01/2017
Date de réception préfecture : 27/01/2017